

perdus plus rapidement?

Par Rémy Josseume

Publié le 07/03/2024 à 17:42



8393414/DjiggiBodgi.com - stock.adobe.com

DROIT DE L'USAGER - Une proposition de loi actuellement en débat à l'assemblée nationale vise à permettre à certains usagers de la route de suivre deux stages de récupération de points par an.

Cela ressemble à un assouplissement. Une proposition de loi actuellement en débat à l'Assemblée nationale vise à remettre en question la législation encadrant le permis de conduire. Elle permettrait à certains usagers de la route, qui se reconnaissent sous l'appellation de «professionnels de la route», de récupérer plus facilement les points perdus sur leurs permis. Ils pourraient suivre un stage de sensibilisation routière deux fois par an, au lieu d'un seul actuellement tous les ans.

Pour convaincre du bien-fondé de la proposition de loi portée par Pierre Morel-À-L'Huissier, député de Lozère, les parlementaires signataires relèvent que le permis de conduire est pour les professionnels de la route un véritable outil de travail et que sa

perte engendre le plus souvent une cessation de leur activité professionnelle.

On compte pas loin de 100.000 permis invalidés chaque année et près de 13 millions de points retirés sur la même période.

Ils sont plus que d'autres en permanence exposés au risque de voir leur permis invalidé pour solde de point nul et le plus souvent en raison d'une succession d'infractions mineures au Code de la route.

Cette proposition de loi vise donc à ouvrir la possibilité de faire un deuxième stage de récupération de points par an pour certains professionnels.

Si cette loi est adoptée elle ne devrait concerner que les professionnels de la route.

La rédaction vous conseille

→ **[Abonnez-vous au Figaro Style sur Instagram : l'art de vivre selon Le Figaro](#)**

Sujets

Droit De L'usager

Permis À Points

Stage De Récupération De Points